



# Confédération Nationale du Travail

CNT Santé Social , Education et Collectivités Territoriales 71/58

19 rue du pavé 71290 CUISERY  
tél. 06 01 22 17 94 [santé-social.71@cnt-f.org](mailto:santé-social.71@cnt-f.org)

Cuisery 8 janvier 2021

Lettre LR/AR

Monsieur le Président de la Fédération ADMR de Saône et Loire

Copie à l'Inspection du Travail, au Syndicat CNT Santé Social

objet : Irrégularités dans le paiement des salaires

Monsieur,

Vous avez été interpellé par courrier recommandé en date du 24 novembre 2020 par les salariées de l'ADMR SAP 71 , agence de Montceau les mines, Ce courrier concernait les irrégularités dans le versement des salaires qui doivent être versés à date fixe chaque mois comme stipulé par l'Article L 3242-1 du Code du Travail.

Nous constatons pour les derniers mois un versement au 9/09/2020, 12/10/2020, 10/11/2020 et 11/12/2020, or vous n'êtes pas sans savoir que le salaire doit être versé tous les trente jours et qu'au-delà de ce délai cela constitue une faute grave de la part de l'employeur.

Nous vous demandons de vous mettre en conformité avec le Code du Travail (Article L 3242-1), si ces pratiques perdurent nous saisissons la juridiction compétente.

Dans l'attente, recevez, Monsieur le Président nos salutations syndicalistes

Pour le Syndicat le secrétaire